

COMMUNIQUE DE PRESSE

1 % Logement :
à partir du 1^{er} octobre, 2 services en réseau pour les salariés des entreprises privées.

Fort de son réseau - 113 CIL et 28 CCI implantés sur l'ensemble du territoire et regroupés au sein de l'UESL - le Mouvement 1% Logement va proposer, à partir du 1^{er} octobre, à ses entreprises partenaires une offre homogène partout en France avec 2 services en réseau.

Cette offre de services réservée aux seuls salariés des entreprises cotisantes (10 salariés et plus) porte sur l'accompagnement de la mobilité professionnelle et l'assistance logement des salariés en difficulté :

- **CIL-PASS mobilité**, service proposé pour l'accompagnement des salariés qui doivent changer de résidence principale pour raisons professionnelles, est une offre globale qui comprend l'ensemble des démarches liées au changement de logement.

- **CIL-PASS assistance**, service proposé aux salariés qui rencontrent des difficultés d'ordre conjoncturel liées au logement, va de l'analyse de la situation du salarié en difficulté, à la recherche de solutions avec, si nécessaire, l'orientation vers des partenaires spécialisés (services sociaux, collectivités, associations, ...).

Ces services s'inscrivent dans une démarche en réseau, s'appuyant sur des chartes de qualité et de déontologie, garantissant une offre unifiée pour chaque service et un niveau minimum de prestations.

Des plates-formes de services ont été agréées par l'UESL en vue d'apporter leur expertise aux CIL/CCI qui sont chargés de promouvoir et de délivrer les services sur l'ensemble du territoire.

Le 1% Logement complète ainsi la gamme de ses produits en offrant aux salariés des entreprises qui en supportent la charge deux services à forte valeur ajoutée économique et sociale.

Contact Presse :

Anne du BOUCHER ☎ 01 44 85 81 00

Site internet : www.uesl.fr

<p align="center">Offre de services en réseau du 1% Logement - CIL-PASS mobilité / CIL-PASS assistance -</p>

CIL-PASS mobilité

Accompagnement de la mobilité professionnelle des salariés

Bénéficiaires :

- salariés des entreprises assujetties au versement du 1% Logement (10 salariés et plus) et salariés en cours d'embauche par une entreprise assujettie.

Modalités :

- proposition par le CIL/CCI aux entreprises de prendre en charge avec une société spécialisée l'ensemble des démarches liées au changement de logement, concrétisées par un accompagnement complet pour les salariés et leur famille.
- service payant.

Plates-formes de services :

- en appui logistique aux CIL/CCI, les 4 plates-formes de service agréées mettent notamment à disposition des spécialistes (social, juridique, financier, ...) afin que soit démultipliée une offre unifiée sur tout le territoire.

Ce service en réseau peut être enrichi de prestations optionnelles.

CIL-PASS assistance

L'assistance logement des salariés en difficulté dans leur parcours résidentiel

Bénéficiaires :

- salariés des entreprises assujetties au 1% Logement (10 salariés et plus).

Modalités :

- proposition par le CIL/CCI aux salariés rencontrant des situations conjoncturelles difficiles ayant un lien avec le logement, d'un service d'accueil et de diagnostic préalable, puis de recherche de solutions visant à faciliter la résolution de leur problème.
- service gratuit, avec possibilité de bénéficier de certains produits du 1% Logement, et/ou d'orientation vers un partenaire spécialisé à même de traiter le problème.

Plates-formes de services :

- en appui logistique aux CIL/CCI, les 6 plates-formes de services agréées mettent notamment à disposition des spécialistes (social, juridique, financier, ...) afin que soit démultipliée une offre unifiée sur tout le territoire.
-

Où s'adresser :

Le salarié doit contacter son entreprise
ou le CIL/CCI auquel son entreprise verse sa participation.